

Déclaration préalable CFDT-VNF au CSA Local du 10 avril 2026

Madame la Directrice,
Mesdames, Messieurs de la direction,
Membres du CSA local,

La **CFDT-VNF** alerte sur les conditions dans lesquelles le projet de téléconduite (phase 1) est examiné.

Tout d'abord, la **CFDT-VNF** constate un manque de lisibilité global du dossier. Les documents présentés mêlent des éléments relevant de différentes phases du projet, en particulier les phases 1 et 2. Cette confusion ne permet ni aux représentants du personnel ni aux agents concernés de se positionner de manière éclairée.

Si la phase 1 semble avoir fait l'objet d'échanges et d'une concertation préalable, ce n'est clairement pas le cas de la phase 2. Or, des éléments structurants de cette seconde phase apparaissent déjà dans les documents soumis aujourd'hui.

Par ailleurs, plusieurs situations concrètes illustrent un manque de concertation et un sentiment de décisions imposées, notamment en matière d'affectations. Certains agents se voient proposer des solutions qui n'ont jamais été discutées en amont et qui ne tiennent pas compte des alternatives plus adaptées. Pour la **CFDT-VNF**, cette méthode n'est pas acceptable.

Au-delà de ces éléments, la **CFDT-VNF** souhaite insister sur les fortes inquiétudes exprimées par les agents :

- Manque de visibilité sur leur avenir professionnel,
- Difficultés à anticiper les évolutions de postes,
- Incertitudes sur les conditions de travail dans les futurs PCC,
- Interrogations sur les compensations et les garanties associées.

À cela s'ajoute un manque d'informations essentielles, notamment sur l'organisation du travail, les missions précises en téléconduite, ou encore les règles nationales de référence. En l'état, il est difficile de considérer que les agents disposent de tous les éléments nécessaires pour comprendre les impacts réels de cette réorganisation.

Dans ce contexte, la **CFDT-VNF** considère que les conditions d'un avis éclairé ne sont pas réunies.

C'est pourquoi nous demandons :

- La séparation claire des phases 1 et 2,
- Le report de la phase 2, afin de permettre une véritable concertation,
- La production de documents à jour, cohérents et conformes aux engagements nationaux,
- La réalisation d'une étude d'impact complète et transparente pour tous les acteurs.

Enfin, la **CFDT-VNF** restera particulièrement vigilante quant au respect des engagements pris envers les agents, notamment en matière de mobilité, de reclassement, de conditions de travail et de garanties sociales.

Nous n'oublions pas non plus nos collègues qui œuvrent dans les postes de commande (PCC) du petit gabarit, qui souhaitent ardemment comprendre quelles perspectives leur seront offertes à l'avenir. L'évolution des métiers, les possibilités de mobilité fonctionnelle ou géographique sont autant de questions légitimes qui méritent des réponses claires et transparentes. Aujourd'hui, ils expriment un sentiment d'ignorance quant à leur avenir professionnel, ce qui génère un fort sentiment de mise à l'écart et une incompréhension grandissante.

Face à l'augmentation constante des prix des produits pétroliers, nous constatons une détérioration significative du pouvoir d'achat de nos collègues. Cette situation pèse lourdement sur le quotidien de nombreux agents, notamment en raison des coûts accrus liés aux déplacements ,domicile-travail.

La CFDT-VNF, vous interpelle sur la nécessité urgente de mettre en place des mesures concrètes visant à réduire les déplacements physiques des agents. Ces mesures pourraient inclure le développement et l'encouragement du télétravail, la promotion du covoiturage, ainsi que la réorganisation des plannings afin de limiter les trajets non essentiels.

Nous vous remercions.

Les représentants du personnel CFDT-VNF au CSA L